

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE LUNDI
5 JUILLET 2021 À 20h00 À LA SALLE LOUIS DUPÉRÉ.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Sur place	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	Sur place	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	Sur place	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	Sur place	siège n° : 3
M. Serge Fournier, conseiller :	Sur place	siège n° : 5

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
Mme Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 6

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

Deux personne n'assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2021.
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers de juin 2021
 - 6.3. Adoption règlement 308-21 portant sur la gestion contractuelle
 - 6.4. Autorisation de consommation alcool pour activité AEGEQ du 20-21 août 2021
 - 6.5. Demande au Gouvernement Québécois en appui à la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Paiement de factures à Constructions Jalbert et Pelletier inc.
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Acquisition d'équipement d'eau potable en commun
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Autorisation de paiement à C.M. Clôtures inc.
 - 10.2. Demande de financement au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
 - 10.3. Demande de financement au Fonds canadien de revitalisation des communautés
 - 10.4. Demande de soutien financier pour le projet des Sentiers du Mont-Comi
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Demande de dérogation mineure DM2021-02 105 rue des Bois Francs
 - 11.2. Travaux d'entretien routier Route des Rangs du Nord
12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-07-114 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-115 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2021 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes

Maire

- MRC : un avion de transport de la Deuxième Guerre Mondiale servira d'avion musée;
- La MRC réinvesti dans le parc Éolien du Lac Alfred sur des mesures pour contrer le gel des palmes;
- MRC : Une commandite a été octroyé pour la réalisation du livre sur sport de La Mitis de monsieur Boudreau;
- Une modification de l'offre en transport inter mrc a été effectuée afin de desservir plus d'utilisateurs;
- La MRC a reçu près de 200 000\$ des dédommagements de la COVID et a investi le tout dans la technologie numérique;
- Une ressource en aide à la gestion municipale sera engagée ;
- Les premiers dimanches du mois sont gratuits aux Jardins de Métis.

M. Sylvain Deschênes, conseiller :

siège n° : 1

- Des bris de machinerie ont occasionnés des retards dans le nivelage des chemins;
- Le rechargement du Rang Massé Est n'est pas terminé.

M. Étienne Lévesque, conseiller :

siège n° : 2

- Il y a eu une corvée de ramassage de déchets dans les fossés et c'est près de 120kg qui ont été cueillis ;
- Il y a du compostage et bacs bruns à toutes les semaines de l'été ;
- Le Domaine Valga est une entreprise qui a besoin d'un lien routier de meilleur qualité;

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2021 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #23846 à 23882	298 346.00\$
Prélèvements #2911à 2924	32 087.31\$
Salaires élus (juin)	2 769.29\$
Salaires employés (23/05 au 12/06)	17 834.48\$
Salaires pompiers (23/05 au 12/06)	1 088.96\$
Total	352 126.04\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-117 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JUIN 2021

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 juin 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-118 6.3 - ADOPTION RÈGLEMENT 308-21 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT Q U E le gouvernement québécois a demandé aux municipalités du Québec de modifier les règlements de gestion contractuelle afin d'y inclure des clauses favorisant l'achat au Québec

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 308-21 portant sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-119 6.4- AUTORISATION DE CONSOMMATION ALCOOL POUR ACTIVITÉ AEGEQ DU 20-21 AOUT 2021

ATTENDU l'activité de gymkhana organisée par l'AEGEQ du 20-21 août 2021 à Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE l'activité a lieu sur les terrains municipaux situés au bout de la rue Leblanc;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte que de la consommation d'alcool soit effectuée par les participants pendant la durée de l'événement soit du 20 au 21 août 2021;

QUE la municipalité fournisse une lettre d'approbation de l'événement à la Régie des alcools, des courses et jeux du Québec;

QUE cette autorisation ne dispense pas AEGEQ d'aller chercher les permis nécessaires s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-120 6.5- DEMANDE AU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS EN APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

ATTENDU la réception d'une correspondance de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier demandant un appui à leur résolution prise le 11 mai 2021 pour que le gouvernement québécois agisse pour contrer l'intimidation faite aux élus;

ATTENDU QUE l'intimidation des élus et employés municipaux est un phénomène en croissance au Québec et présent dans la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au gouvernement québécois d'agir pour contrer ce fléau;

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier dans ces démarches en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-121 8.1- PAIEMENT DE FACTURES À CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU la tenue de divers travaux d'entretien des chemins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer les factures # 26440 au montant de 20 916.83\$ à Constructions Jalbert et Pelletier inc.

QUE les fonds pour effectuer les paiements soient pris au compte # 02-32000-515 (location de véhicule) et # 02-32000-626 (Ent-Rep Chemins).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-122

9.1 – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT D'EAU POTABLE EN COMMUN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel, Sainte-Angèle-de-Mérici, La Rédemption, Price et Saint-Donat désirent présenter un projet d'acquisition d'équipements d'eau potable dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipements d'eau potable et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-123

10.1 – AUTORISATION DE PAIEMENT À C.M. CLÔTURES INC.

ATTENDU l'installation d'une clôture au terrain sportif de la rue Fabien-Jalbert,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture # 069 à C.M. Clôtures inc au montant de 9 717.60\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-124

10.2 – DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

ATTENDU les travaux à faire pour les infiltrations d'eau par le toit du Centre Polyvalent;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande une contribution financière au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE monsieur Louis-George Lévesque soit autorisé à signer ladite demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-125

10.3 – DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

ATTENDU les travaux à faire pour les infiltrations d'eau par le toit du Centre Polyvalent;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande une contribution financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés pour la réfection du toit du Centre Polyvalent;

QUE monsieur Louis-George Lévesque soit autorisé à signer ladite demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-126

10.4 – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET DES SENTIERS DU MONT-COMI

ATTENDU QUE le projet d'aménagement de sentiers de vélo sur le Mont-Comi nécessite encore 25 000\$ pour la réalisation de la phase deux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une aide financière de 100\$ à Les Sentiers du Mont-Comi OSBL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-127

11.1 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2021-02 105 RUE DES BOIS FRANCS

Demande de dérogation mineure numéro DM2021-02 déposée par monsieur Raoul Roussel, propriétaire du 105, avenue des Bois-Francis, lot 4 616 585 du cadastre du Québec, matricule 5469-28-8038. La dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un agrandissement d'un bâtiment accessoire isolé (garage), afin d'augmenter la superficie au sol totale à un maximum de 100,79 m², au lieu d'un maximum autorisé de 73,53 m².

Le demandeur désire effectuer un agrandissement d'un bâtiment accessoire isolé (garage) existant. Cependant, la superficie au sol du garage est à son maximum, soit une superficie au sol de 73,53 m².

L'article 7.5 du règlement de zonage numéro 211-10 impose une superficie au sol maximale de 81 m² et une superficie au sol maximale n'excédant pas 115 % de la superficie au sol du bâtiment principal. Le bâtiment accessoire isolé (garage) atteint la superficie au sol maximale autorisée, soit 73,53 m², considérant la superficie au sol de la résidence.

LE CONSEIL MUNICIPAL REÇOIT ET ANALYSE CETTE DEMANDE :

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du Règlement de zonage 211-10 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage 211-10 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation, en empêchant la construction d'un agrandissement du bâtiment accessoire (garage) existant;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure dans le contexte;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme 210-10 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la bonne foi du propriétaire est établie;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée sera située dans la portion boisée du terrain, créant ainsi un écran visuel naturel par rapport aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 30 juin 2021 et a transmis ses recommandations favorables au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné l'occasion à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune observation ou opposition n'ont été reçues.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski accorde la dérogation mineure DM2021-02 telle que présentée, soit pour autoriser la construction d'un agrandissement d'un bâtiment accessoire isolé (garage), afin d'augmenter la superficie au sol totale du garage à un maximum de 100,79 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-128

11.2 – TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIERS ROUTE DU RANG DU NORD

ATTENDU QUE le lien routier entre le Domaine Valga, certains bâtiments acéricoles et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nécessite encore quelques investissements afin de rendre la chaussée plus carrossable,

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski investisse un montant de 5 000\$ pour l'amélioration de la structure de la Route du Rang du Nord;

QUE cette somme soit puisée au compte # 02-62900-999 (aide au développement économique).

Le vote est demandé :

Pour 2
Contre 2

À cause de l'égalité, le maire exerce son droit de vote et vote contre

REJETÉ À LA MAJORITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

21-07-129

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

DE lever l'assemblée il est 20h53.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire